

pour intensifier le développement et le progrès de cette belle région de la vallée du Fraser.

En présentant la résolution, le 8 mars, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud), au nom du ministre des Forêts, a parlé des problèmes que posaient le faible revenu rural, la pauvreté et le sous-développement. Tel qu'en fait foi la page 2882 du hansard, il a déclaré:

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme de l'ARDA, on s'est rendu compte de la nécessité d'établir des programmes de développement spéciaux, amples et coordonnés pour ces régions, si l'on veut améliorer sensiblement le niveau de vie de leurs habitants d'ici quelque temps.

Si l'on examine le bill, il est évident qu'il vise des programmes qui portent non seulement sur des exportations agricoles individuelles, mais sur des régions entières. Voilà qui est très louable, mais j'aimerais signaler tout de suite qu'une affectation de 50 millions de dollars seulement semble très minime en regard de la tâche à accomplir. J'espère que cela n'est pas un indice d'une utilisation très limitée, comme certains le prétendent, des dispositions de cette mesure législative. Cependant, monsieur l'Orateur, conscient des ambitions que le ministre des Forêts fonde pour son ministère ainsi que de la nécessité d'un tel programme de développement, je crois que nous pouvons déjà entrevoir avec plaisir le travail qui sera accompli grâce à cette mesure législative.

On nous dit que l'exécution de ce programme met bien des choses en jeu. Une phase très importante de tout le programme, c'est le choix des régions.

Un préopinant a signalé que le conseil consultatif sera apparemment formé de dix hauts fonctionnaires de ministères du gouvernement fédéral. Je ne crois pas que cela soit garant de la meilleure application de l'ensemble du programme, car, d'après moi, le succès du programme, son déroulement et l'ensemble de son application dépendra des opinions, des connaissances et des soins des habitants de ces régions. Je veux parler des gens qui connaissent les régions, qui y vivent peut-être, y travaillent, et sont au courant des problèmes qui s'y posent. Je crois donc que le choix de ces régions ne devrait pas s'appuyer uniquement sur les opinions du conseil consultatif, mais qu'il devrait tenir compte aussi des opinions de ceux que les projets envisagés touchent de plus près.

Il semble aussi que le bill tiendra compte des relevés physiques, sociaux et économiques des régions visées. Voilà pourquoi, à mon avis, le ministre des Forêts a rencontré

[M. Patterson.]

des fonctionnaires dans mon propre comté pour discuter d'un relevé de l'ensemble des besoins d'une région donnée. C'est une excellente chose, à mon sens, que le gouvernement soit prêt non seulement à aider à l'exécution même d'un projet, mais aussi à porter une partie du fardeau des relevés.

Nous constatons aussi que le programme entier dépend de la collaboration des autorités provinciales. Je suppose que les autorités provinciales pourront, comme par le passé, recommander l'étude de certains programmes précis.

Conséquemment, monsieur l'Orateur, sans entrer dans le détail des problèmes en jeu, mais considérant l'ensemble, la nécessité d'un programme comme celui-ci et les possibilités que le ministre envisage touchant son ministère, je crois que tout le programme a beaucoup de mérite. Même s'il y a eu des restrictions dans le passé, peut-être même des frustrations et certains obstacles mis sur la route, dans l'ensemble, je crois que ce programme aura d'énormes conséquences sur l'aménagement de ces régions, sur l'amélioration du niveau de la vie, et partant, sur l'amélioration du milieu où les gens pourront exercer leurs responsabilités et leur occupation. Donc, comme je l'ai dit, les membres de notre parti appuieront cette mesure.

● (5.50 p.m.)

[Français]

M. Jean-Paul Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a mis de l'avant la lutte à la pauvreté dans son programme. Je suis convaincu que ce programme est des plus louables. Son Eminence le cardinal Léger a préconisé une ligne d'action concrète et nous sommes de son avis.

Ce bill C-151, présenté par le ministre des Forêts (M. Sauvé), est certainement dans cette ligne d'action concrète, puisqu'il a pour but de développer davantage les régions rurales où sévit une plus grande pauvreté. Nous voulons, avec les provinces, toucher par cette loi surtout les régions où les salaires sont également faibles à cause des programmes d'adaptation économique et sociale et qui, de l'avis du Conseil, fondés sur les renseignements soumis par la province relativement à la situation physique, économique et sociale de la région, présentent des possibilités raisonnables de développement économique et social.

C'est en vue de pousser davantage l'ARDA et de la rendre plus effective et plus concrète. Je comprends qu'il y a des régions où la pauvreté sévit davantage et c'est celles que